



## VILLE D'UZERCHE

Courriel : [mairie@uzerche.fr](mailto:mairie@uzerche.fr)

Téléphone : 05.55.73.17.00

Fax : 05.55.98.44.55

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 3<sup>e</sup> séance du 06 juillet 2022

Afférents au C.M. : 23

En exercice : 23

Présents et absents ayant donné pouvoir : 22

Votants : 22

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 06 juillet à 20h, le conseil municipal d'UZERCHE, dûment convoqué le vendredi 01 juillet 2022, s'est assemblé salle n°2 de l'ancien lycée de garçons, sous la présidence de monsieur Jean-Paul GRADOR, maire.

Présents : M. Jean-Paul GRADOR, maire, Mme Catherine CHAMBRAS, M. François FILLATRE, Mme Frédérique REAL, M. Jean-François BUISSON, Mme Catherine MOURNETAS, M. Jérémy RIGAUD, adjoints au maire, M. Guy LONGEQUEUE, M. François BORDILLON, Mme Simone BESSE, Mme Armelle COTTRANT, Mme Nathalie RAUFLET, M. Stéphane BOURDALOU, M. Benjamin LAPORTE, Mme Rosine CHAUFFOUR ROBINET, M. Anthony ROUGERIE, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M. Yves CHEFDEVILLE (pouvoir à M. Stéphane BOURDALOU), Mme Emmanuelle MARTIN (pouvoir à Mme Simone BESSE), Mme Enora MAHE (pouvoir à M. Jean-Paul GRADOR), Mme Marie NICAUD (pouvoir à M. Benjamin LAPORTE), M. Patrick PIGEON (pouvoir à M. Anthony ROUGERIE), Mme Evelyne DEBARBIEUX (pouvoir à Mme Rosine CHAUFFOUR ROBINET)

Absent : M. Guillaume JOIE

Secrétaire de séance : M. Jérémy RIGAUD

N° de la délibération : 2022-03-09

#### ZONE DES PATURAUX

##### Dénomination de rues

M. François FILLATRE, adjoint au maire, explique à l'assemblée qu'il convient de dénommer deux nouvelles voies situées dans la zone des Pâturaux :

- il est proposé de dénommer « rue du Champ-Lacroix » la voie reliant la rue du Puy-Lamagne à la rue des Pâturaux ;

- il est proposé de dénommer « impasse du Ruisseau d'Anglard » la voie partant de la rue du Puy-Lamagne et desservant le sud de la zone des Pâturaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de M FILLATRE,

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

1/ **APPROUVE** la dénomination de deux nouvelles voies dans la zone des Pâturaux, telle que décrite ci-dessus ;

2/ **AUTORISE** monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Uzerche, le 06 juillet 2022

Le maire, Jean-Paul GRADOR

